

ACTION MMM EN COTE D'IVOIRE INSCRIPTION DES ENFANTS A L'ETAT CIVIL

Réalité des enfants sans état civil

L'AJAD a recensé 100 enfants de Songon qui ne sont pas inscrits sur les listes d'état civil :

- . **Apatrides** et ne bénéficient **d'aucune protection**,
- . En cas de **catastrophes naturelles** ou de **conflits** ils risquent d'être **séparés** de leur famille,
- . **Condamnés à la pauvreté** faute d'éducation,
- . ils ne peuvent accéder à un emploi qualifié afin de subvenir aux besoins de la famille,
- . **Assignés à résidence**, forcés de rester dans leur communauté pour être en **sécurité sans papiers officiels**,
- . les **mères** vivent en concubinage : **sans mariage légal**, elles peuvent être **répudiées** du jour au lendemain et se retrouver **isolées sans aucune ressource** avec les enfants souvent nombreux à élever.

Rôle de MMM

- . **Aide au recensement** sur place des demandes d'actes de naissance,
- . **Aide** à la rédaction et à la diffusion de la **demande de financement** de l'AJAD pour ce projet
- . **Aide** à la **logistique**



Recensement sur place

Réalisation du projet

- . Etablissement des **listes et informations** concernant les enfants pour l'**obtention** des **actes de naissance**,
- . Mobilisation des **fonds et sensibilisation** des populations,
- . Obtention des **requêtes auprès de la Mairie** qui seront déposées au Tribunal,
- . Obtention d'une **ordonnance d'audience** foraine auprès **du Tribunal**,
- . Obtention des expéditions validées et **enregistrement dans les livres de naissance** à la Mairie,
- . **Inscription des enfants à l'école** qui commencent à étudier dès la rentrée,
- . Organisation de la **cérémonie de remise des actes de naissance**.



M. Bolly et une future élève



Les chefs des villages pilotes



M. Akobé SG de la Mairie

Suivi du projet



Les mères de Songon

L'AJAD va **motiver les mères** à participer à la **vie citoyenne de Songon** en leur donnant un **rôle fondamental** pour transmettre la nationalité ivoirienne à leurs enfants, en particulier les filles, qui seront des citoyens à part entière. De plus, **l'accès à l'éducation** des futures générations permettra aux mères de **sortir du cercle de pauvreté**. A cette fin, L'AJAD prévoit l'instauration d'un système de **suivi des naissances à Songon** pour permettre aux parents d'inscrire leurs bébés dès la naissance à l'état civil avec l'appui des volontaires de l'AJAD qui travailleront en collaboration avec les sages-femmes et les leaders communautaires.

Il s'agira aussi **d'inciter les pères à aller inscrire les bébés** dans le délai prescrit par la loi et de permettre aux **mères d'effectuer les démarches elles-mêmes sans dépendre de l'initiative du père**.